



## Conseil Communautaire du 26 mars 2024

### Délibération n°2024-53

**Thème :**  
**Social**

**Objet :**  
**Centre social  
intercommunal - tarifs  
service Famille 2024**

**Pôle :**  
**Cohésion sociale et  
territoriale**

Nombre de conseillers  
En exercice : 36  
Présents : 27

Nombre de pouvoirs : 6

Le 26 mars 2024 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 8 mars 2024 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

#### Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Christian JULLIEN, Jean-Marc CHIAPPONI, Corinne ASCHETTINO, André MARTIN, Maryse XAUSA-FRANCOIS, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Guy HERMITTE, Claudine CHRETIEN, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Hervé PUY, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Sébastien FINE, Patricia ARNAUD.

#### Étaient représentés :

Emilie GENOUX DESMOULINS donnant pouvoir à Maryse XAUSA-FRANCOIS  
Annie ASTIER CONVERSESET donnant pouvoir à Muriel PAYAN  
Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNEOUD  
Patrick MICHEL donnant pouvoir à Marine MICHEL  
Jean-Pierre PIC donnant pouvoir à Arnaud MURGIA  
Catherine BLANCHARD donnant pouvoir à Corinne CHANFRAY

#### Absents excusés :

Gabriel LEON  
Jean-Pierre MASSON  
Olivier FONS

#### Secrétaire de séance :

Marine MICHEL

Rapporteur : M. le Président

Monsieur le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-1
- VU** la décision préfectorale n°05-2022-12-19-00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, notamment en matière d'action sociale d'intérêt communautaire ;
- VU** l'avis favorable du Bureau Exécutif du 14 mars 2024 ;
- VU** l'avis favorable de la commission Cohésion sociale et territoriale du 18 mars 2024 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'approuver les tarifs applicables aux usagers ;

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Approuve la grille tarifaire des activités familles du Centre social intercommunal, applicable aux usagers CCB, comme suit :

Atelier cuisine

Atelier cuisine multiculturel suivi d'un repas	2€ pour les adultes 1€ pour les enfants/adolescents
--	--

Sortie famille

Quotient familial	A		B		C		D	
	Adulte	Enfant	Adulte	Enfant	Adulte	Enfant	Adulte	Enfant
Gratuit jusqu'à 6 ans / Adulte : à partir de 18 ans								
0-400	gratuit	gratuit	2,5€	1,5€	4€	3€	8€	5€
401-550	gratuit	gratuit	3€	2€	4,5€	3,5€	10€	6€
551-650	gratuit	gratuit	3,5€	2,5€	5€	4€	12€	7€
651-750	gratuit	gratuit	4€	3€	5,5€	4,5€	14€	8€
751-900	gratuit	gratuit	4,5€	3,5€	6€	5€	16€	9€
900-1100	gratuit	gratuit	5€	4€	6,5€	5,5€	18€	10€
+1100	gratuit	gratuit	5,5€	4,5€	7€	6,5€	20€	11€

**AR Prefecture**

005-240500439-20240326-2024\_53-DE  
Reçu le 05/04/2024

Les tarifs des sorties correspondent, à titre d'exemple, à :

- Sortie A : sortie en mini-bus dans le département sans entrée et intervenant payant ;
- Sortie B : (entre 7 € et 15 €) : Cinéma Cosmo, théâtre, piscine et sortie hors département en mini-bus sans entrée et intervenant (exemple : sortie au marché de Turin) ;
- Sortie C (entre 15 € et 30 €) : Sortie pour laquelle le coût par usager est compris entre 15 et 30 euros ;
- Sortie D (entre 30 € et 50 €) : Evènements culturels et sorties hors territoire

- Précise que ces tarifs s'appliqueront dès lors que la présente sera revêtue du caractère exécutoire et pourront être modifiés par une nouvelle délibération du conseil communautaire.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme  
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication : **05 AVR. 2024**

Date de Transmission au contrôle de légalité : **05 AVR. 2024**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.